

Communiqué

Une polémique a été soulevée par Thierry Breton au sujet de la dette. En totalisant dette et engagement de paiement des retraites des fonctionnaires, le Ministre a, sciemment, introduit la confusion. Ceci ne laisse rien présager de bon quant à d'éventuelles futures mesures qui ne manqueraient pas d'être présentées comme étant des « réformes courageuses et indispensables ». La méthode est bien connue. Mais le discours ne résiste pas à l'analyse.

La dette résulte de l'ensemble des emprunts effectués par l'Etat dont l'encours résulte de l'accumulation des déficits de l'Etat. On précisera que ceux-ci ont été largement creusés par les allègements d'impôt intervenus ces dernières années et par le maintien de privilèges fiscaux coûteux. Ainsi, le coût cumulé des baisses du barème de l'impôt sur le revenu sur la période 2000-2005 s'élève à 50 milliards d'euros. Le total des mesures fiscales dérogatoires représente un coût annuel de 50 milliards d'euros. La suppression de la surtaxe Juppé à l'impôt sur les sociétés, effective en 2006 représente un allègement de 1 milliard d'euros par an. Le coût des mesures prises en 2005 et 2006 en matière de fiscalité du patrimoine (donations, successions, impôt de solidarité sur la fortune) avoisine le 1 milliard d'euros... Le choix d'alléger certains impôts a sans doute largement contribué à nourrir les déficits et, *in fine*, la dette.

Les engagements de paiement de la retraite des fonctionnaires, de leur côté, ne constituent pas à proprement parler une part de la dette de l'Etat. Les retraites des fonctionnaires seront en effet versées sur plusieurs décennies et ne donneront pas lieu à emprunt et paiement d'intérêt. Comme tous les salariés, les fonctionnaires ont droit à une retraite, le statut le leur promet : or, ils n'ont pas de caisse particulière, puisque c'est l'Etat cotisant/payeur qui leur verse directement leur pension. L'Etat aura donc à verser à l'avenir les salaires de ses fonctionnaires, ce qui est parfaitement normal. Par ailleurs, il continuera, tout aussi normalement, de payer les frais de fonctionnement et d'investissement des biens publics. Or, il ne vient à l'idée de personne de comptabiliser ces frais présents et futurs dans la dette du pays puisque, tout comme le paiement des retraites, ils seront couverts par les budgets futurs.

En réalité, la dramatisation de l'effet d'annonce vise à préparer le terrain à des « réformes » d'ampleur en tentant de les détourner de leur raison d'être : une idéologie néolibérale qui ne s'assume pas. L'effet d'affichage de la somme de la dette et des engagements à payer les retraites des fonctionnaires est donc en réalité grossier et trompeur.

. Paris le 2 décembre 2005

Union syndicale Solidaires
« Fonctions publiques et Assimilés »
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris
tel : 01 58 39 30 11 fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
www.solidaires.org